

Inclusion et Jeux Olympiques et Paralympiques : un bilan mitigé

Chargée de mission Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 au sein de l'Uriopss Île-de-France et auteure d'une thèse en préparation sur les enjeux de l'évènement, Juliette Pinon dresse le bilan de ce méga-événement pour faire avancer la société inclusive.

Union Sociale: Quelle est la promesse des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le domaine de la société inclusive ?

Juliette Pinon: Les Jeux sont présentés comme un accélérateur de politiques publiques, notamment en matière d'accessibilité, mais également comme un outil adéquat pour changer le regard que porte la société sur le handicap. Dans cette optique, nous pouvons souligner une forme de reconnaissance des discriminations, directes et indirectes, que vivent les personnes en situation de handicap en matière d'emploi, de bénévolat, d'activité physique ou de transports... La doctrine des Jeux en matière d'inclusion dépasse donc la seule question de l'inaccessibilité des sites de compétitions pour les spectateurs.

US: Plus concrètement, comment la promesse a-t-elle été portée ?

JP: Toutes les organisations impliquées dans les Jeux comme le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), l'État ou les collectivités locales, ont formulé au moins une mesure dans des stratégies dites « héritage ». Par exemple, au sein du Plan Héritage de l'État, on retrouve une vingtaine de mesures consacrées à l'inclusion des personnes en situation de handicap, en particulier concernant l'activité physique. Parmi ces mesures, nous pouvons citer le fait d'identifier un « référent sport » au sein des établissements et services. À un niveau plus local, il faut évoquer le Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (Prisme), un équipement entièrement dédié à la pratique parasportive. Différents dispositifs ouverts aux établissements et services ont également vu le jour: l'appel à projets Impact 2024 ou le label Génération 2024. Il faut tout de même préciser que ces dispositifs éphémères ne sont pas nécessairement financés, ou de manière sélective.

Inclusion par le sport : quel rôle peuvent jouer les ESSMS ?

Alors que la flamme olympique est présente dans plusieurs régions en France, notamment en Grand Est, l'Uriopss locale a souhaité contribuer à l'essor des activités sportives et physiques dans les ESSMS en organisant une table ronde sur le sujet, fin juin. Celle-ci a réuni l'Observatoire régional de la Santé en Grand Est pour sa contribution à l'Étude nationale sur la pratique d'activités physiques des adultes en situation de handicap, le référent paralympique territorial en Grand Est, un chef de service d'un ESSMS du champ du handicap et un

travailleur social du secteur de la lutte contre les exclusions. Selon les participants à cette table ronde, les personnes vulnérables sont confrontées à de nombreux freins vis-à-vis de pratiques physiques: autocensure en premier lieu, manque d'informations sur les lieux de proximité, difficultés de transports. Les participants ont également évoqué les liens possibles entre les actions portées par des clubs sportifs pour accueillir des personnes en situation de handicap et les initiatives menées au sein des établissements.

Actuellement, 1,4 % des clubs sportifs en France veulent ou sont en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. À partir de ce constat, on ne peut que parier sur la volonté associative pour orienter, accompagner des personnes vulnérables vers une pratique sportive ou physique. Ainsi, la désignation d'un référent « activité physique et sportive » en établissement est un premier pas vers la structuration et le financement de cette orientation au sein des ESSMS, mais les progrès à réaliser sur le sujet demeurent considérables. ●



US: Cette promesse a-t-elle été tenue?

JP: Il n'est pas aisé de répondre à cette question étant donné que les Jeux n'ont pas encore eu lieu et que la poursuite des actions n'est pas encore actée. Par exemple, en matière d'accessibilité de l'activité physique, tout l'enjeu est celui de l'engagement sur la durée, en termes de création et de rénovation d'équipements, mais aussi de soutien au tissu associatif de proximité. En revanche, certains éléments montrent déjà les limites de l'effet-levier du méga-événement, comme la difficulté à vendre les places pour les compétitions parasportives ou la mobilisation limitée au volontariat des personnes en situation de handicap. L'inclusion

est abordée selon les contraintes du méga-événement et doit, de manière générale, s'en accommoder. Nous avons l'impression d'un effet-levier biaisé, en raison notamment de l'absence d'espaces permettant aux citoyens en situation de handicap d'exprimer leurs priorités et leurs souhaits pour une société inclusive.

US: À partir de quels éléments vous êtes-vous basée pour étayer ces différents constats?

JP: J'ai commencé à me pencher sur l'organisation des Jeux à partir de juillet 2021 dans le cadre de mes travaux de recherche autour de ma thèse. Je n'ai jamais été au cœur des instances olympiques, mais aux côtés des établissements et services que j'ai pu aider dans le cadre de mes fonctions au sein de l'Uriopss Île-de-France pour répondre à certains appels à projet. Pour mener ces recherches, j'ai pu m'appuyer sur une solide base documentaire, notamment plusieurs documents de la Cour des Comptes et le rapport Héritage et durabilité de Paris 2024. À partir de là, j'ai mené des entretiens avec des professionnels de terrain, mais également des responsables de l'organisation des Jeux. J'ai complété ces données par l'observation prolongée d'un dispositif, afin de recueillir la voix des personnes en situation de handicap.

US: Malgré ces différents obstacles, quelles sont les pistes et les leçons à retenir pour l'avenir?

JP: Le modèle actuel du méga-événement ne permet pas de débattre avec l'ensemble des parties prenantes sur la société inclusive que l'on vise. Or, c'est précisément là que se loge le risque d'instrumentalisation des personnes concernées, mais également des organisations qui les représentent ou les accompagnent. Une autre logique aurait pu être celle de partir du quotidien des personnes en situation de handicap afin de décider si oui ou non, un méga-événement est souhaitable et à quelles conditions. Cette consultation est absolument essentielle pour construire une société inclusive sur des bases solides. ●

Propos recueillis
par Antoine Janbon

Un peu d'histoire

Contrairement à une idée reçue, les Jeux Paralympiques ont une longue histoire. Dès 1948, Ludwig Guttmann, médecin neurologue de l'hôpital de Stoke Mandeville, dans le comté de Buckinghamshire près de Londres, a eu l'idée d'organiser sur le terrain de l'hôpital les premiers « Jeux mondiaux des chaises-roulantes

et des amputés ». Les 9^e jeux de Stoke-Mandeville ont lieu à Rome en 1960, une semaine après les Jeux Olympiques d'été. Il s'agit des premiers Jeux Paralympiques officiels. À l'origine, le nom « paralympique » était une combinaison de « paraplégique » et de « olympique ». Avec la participation d'athlètes avec différents

handicaps, le terme « paralympique » est aujourd'hui défini comme la réunion de « para », préfixe d'origine grecque signifiant « à côté de » ou « parallèle » et de la terminaison « lympique » des Jeux Olympiques. Les Jeux Paralympiques sont ainsi considérés comme solidaires des Jeux Olympiques. ●